



2010



**THE GLOBAL
COMPACT**

**COMMUNICATION SUR LE PROGRES
DE L'ASSOCIATION COHUB**



ASSOCIATION COHUB GLOBAL COMPACT COMMUNICATION ON PROGRESS

Février 2011

Sommaire

1. Présentation de l'Association COHUB
2. Le message du Président
3. La promotion du Global Compact dans les activités de l'Association COHUB
4. L'Association COHUB a choisi d'illustrer les principes du Global Compact suivants :
 - 4.1 Actions menées pour illustration du principe n°6
 - 4.1.1 Illustration chiffrée sur la parité au sein de l'association
 - 4.1.2 Exemple d'engagement jusqu'à la mise en place d'un cabinet de recrutement
 - 4.1.3 Organisation de campagne de sensibilisation sur le danger que présentent les armements nucléaires aux pays du monde et le Bénin.
 - 4.1.4 Organisation de campagne de sensibilisation sur les discriminations rencontrées par les PVVIH.
 - 4.2 Actions menées pour illustration des principes n°7, 8 et 9

Conclusion

1. Présentation de l'Association COHUB

Créée en 2004 et enregistrée officiellement en 2006 après deux (2) années d'intenses activités expérimentales, l'association COHUB entendue : Cercle des Ouvriers Humanistes du Bénin est aujourd'hui une des associations de jeunes leaders béninois de promotion du volontariat local. Suite à un constat crucial du fait que la jeunesse est sans emploi et sans repères dans le quartier Agla Agongbomey, lieu d'implantation du siège de ladite association, l'association a été créée en vue de s'occuper des problèmes des jeunes en chômage et en déperdition au cours des premières années de leur abandon des classes en attendant qu'ils aient trouvé un emploi ou trouver une formation de leur attente.

Basée sur le principe du volontariat, l'Association COHUB, initie des activités de développement personnel, social et communautaire qui utilisent les jeunes de façon volontaires et repérés de situations et de chômage dans les bas quartier du Bénin. Ayant comme mot d'ordre d'une part, le chômage n'est pas une fatalité et de l'autre, ne demandons pas ce que notre pays fera pour nous mais ce que nous ferons pour notre pays, il a obtenu l'adhésion de 25 jeunes en 2006, ensuite 101 en 2007, 124 en 2008, 142 en 2009 et enfin 169 en 2010, nous dirons que l'objectif est entrain d'être atteint et bien suivi et que le chemin restant à parcourir demeure assuré.

Avec le nombre total d'adhérents en 2010, nous sommes fiers de pouvoir apporter un plus à notre communauté sans vouloir attendre les gouvernants. En 2009, après être rassurée de sa performance en tant qu'organisation de la société béninoise suite à sa distinction au titre de l'organisation de la société civile la plus performante du Bénin, l'association a décidé d'adhérer au pacte mondial en vue de faire connaître les exploits dur le plan international. Cette distinction qui a eu lieu au cours des journées d'organisations de la société civile (JOSC) 2009 du Bénin a permise à l'Association COHUB compte tenu de ses multiples actions à travers de thématiques spécifiques de décider à adhérer aux dix (10) principes du pacte mondial des entreprises et en prenant des engagements fermes afin d'adopter, soutenir et appliquer dans son sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption comme prescrit par le pacte mondial.

2. Le message du Président

Du mot d'ordre : « Faire d'abord aux autres ce que nous voulons qu'ils nous fassent » l'association COHUB, une entité promotrice des valeurs humanistes par des actions concrètes contribue inexorablement à la promotion aux droits humains, à la protection de l'environnement et à la promotion de la paix. C'est ce qui justifie ses objectifs à savoir :

Généraux : Promouvoir l'humanisme dans toutes les cultures du Bénin et du Monde.

Spécifiques : Promouvoir le bien-être par l'encouragement, le soutien et la réalisation des projets englobant les thèmes suivants : Droits des personnes et des peuples, la Défense de l'environnement, le Développement durable; la Promotion de la paix et le Désarmement.

C'est en faisant réunir ses volontaires afin de montrer, l'exemple et le chemin à suivre pour les futures générations que l'association construit sa propre réussite ». Cette dimension humaine, l'association COHUB l'a toujours choisi et de la privilégier depuis sa création.

Par la philosophie et par l'engagement, l'Association COHUB et ses volontaires se distinguent en valorisant la dimension humaine de leurs actions, aussi bien de la sienne, des volontaires que celle de ses bénéficiaires. Notre aptitude à faire évoluer les comportements en même temps que les organisations n'y sont pas étrangères.

Pour illustrer cet engagement dans notre propre organisation, nous nous sommes engagés à favoriser la diversité et la parité hommes - femmes via notamment le rôle et la promotion des femmes au sein de l'association COHUB (Principe 6 du Global Compact).

Enfin, au-delà des actions engagées au sein de l'Association COHUB, nous avons choisi de promouvoir le Global Compact en utilisant notre puissance marketing, de nous engager auprès d'autres organisations de la civile béninoise et des entreprises pour favoriser cette parité, de mener des actions concrètes en faveur de la diversité, de soutenir, encourager et réaliser activement des actions de formation à l'endroit des jeunes et donc de réduire les inégalités en matière d'éducation, et enfin de mener un projet en faveur du recrutement et de l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées par la création d'un cabinet intitulé « Recrutement de Professionnels en Entreprise ». BRPE pour l'appui des marginalisés.

Dégnon Gislain DOVONOU
Président du Conseil d'Administration

Nous souhaitons en rendre compte de nos premières actions dans le cadre de notre engagement au pacte mondiale à travers ces quelques lignes ci-dessous :

3. La promotion du Global Compact dans les activités de l'Association COHUB

Dès 2009, le premier engagement de l'Association COHUB s'est appuyé sur la promotion du programme Global Compact en organisant au total quatre (04) séances de sensibilisation sur les dix (10) principes en occurrence ceux concernant les droits de l'homme, les normes du travail et l'environnement.

Notre engagement dans le programme Global Compact fait également l'objet d'une communication sur les banderoles de nos activités.

4. L'Association COHUB a choisi d'illustrer les principes du Global Compact suivants :

N°6: Elimination de la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle.

N° 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;

N°8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et

N°9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

4.1 Actions menées pour illustration du principe n°6

En 2010, l'association COHUB croit au développement équilibré entre l'économique et le social. Elle s'engage maintenant à promouvoir la diversité comme levier de performance et de richesse pour l'association.

Cet engagement s'articule autour de 2 grandes actions déjà menées :

L'organisation de journée de réflexion sur le thème : « Comment éviter les pièges de discrimination au recrutement? »

Depuis 2009, l'association COHUB après signature du pacte mondial s'est engagée en faveur de la **parité hommes/femmes**. L'association COHUB a depuis lors, identifié des indicateurs et favorisé le rééquilibrage en matière d'emploi, de progression, de promotion et de parité dans le corps managérial en élisant des femmes sur le compte de chacune des sept (7) différentes coordinations thématiques. Pour ce fait, les coordinations chargées de

la protection de l'environnement, de la prévention du VIH, de la promotion des affaires féminines qui entre temps étaient confiées aux hommes par du fait que les femmes n'en veulent pas mais du fait qu'il n'y avait pas assez de femmes qui adhèrent à l'association.

4.1.1 Illustration chiffrée sur la parité au sein de l'association

Le taux de féminisation est stable cinq ans que l'association est créée et continue à l'être sur les années 2009 et 2010, il est même en forte progression de 40% sur l'année 2010.

4.1.2 Exemple d'engagement jusqu'à la mise en place d'un cabinet de recrutement

Parce que la lutte contre la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle passe aussi par l'éducation et la formation, depuis 2009, l'association COHUB soutient les initiatives individuelles des jeunes volontaires de l'association qui souhaitent s'offrir et offrir un emploi. C'est ce qui justifie la création d'un cabinet de recrutement en vue d'éviter un temps soit peu les actes de discrimination que rencontrent les volontaires de l'association en particulier et les jeunes du Bénin en général dans chaque recrutements.

Le cabinet se charge du recrutement des employés pour le compte des structures au Bénin tout en les formant et les en éduquant sur les bonnes valeurs de solidarité en matière d'offre et demande d'emploi vis-à-vis des jeunes d'autres horizons.

Nous rappelons que, pour démontrer aussi le respect d'équité dans nos recrutements nous veillons à ce que ça ne soit pas seulement les volontaires de l'association qui soient les plus prioritaires mais que tous les demandeurs aient les chances égales d'être recrutés.

4.1.3 Organisation de campagne de sensibilisation sur le danger que présentent les armements nucléaires aux pays du monde et le Bénin.

Dans ce cadre l'association a eu à organiser et à coordonner la grande campagne de sensibilisation sur les dangers que présentent les armements nucléaires aux pays du monde entier en général et le Bénin en particulier à travers la Marche Mondiale pour la paix et la non-violence qui a eu lieu partout dans le monde du 02 octobre 2009 au 02 janvier 2010 et qui a débuté de Wellington en Nouvelle-Zélande à Punta de Vacas en Argentine.

L'objectif de cette activité pour l'association COHUB est de réaffirmer au gouvernement du Bénin les droits indéniables des volontaires de l'association en particulier et du peuple béninois en général d'avoir un monde juste, pacifique et dénucléarisé au profit du développement durable certain sans oublier l'éradication véritable des maladies qui minent l'Afrique. Nous avons informé les différents ministres du gouvernement rencontrés que nous souhaitons voir investir au profit de l'éradication des maladies suscitées en Afrique les budgets colossaux alloués aux productions des armes lourdes capables de détruire en quelques secondes toute la planète comme celles d'Hiroshima et de Nagasaki. Mieux vaut investir pour construire un monde meilleur que pour détruire un monde fragilisant.

4.1.4 Organisation de campagne de sensibilisation sur les discriminations rencontrées par les PVVIH.

En collaboration avec une vingtaine d'associations de jeunes appuyés par la Mission Diplomatique Américain au Bénin, l'association COHUB a organisé la grande marche contre les discriminations à l'endroit des personnes vivant avec le VIH/SIDA le 1^{er} décembre 2010 en vue de sensibiliser les populations de la Ville de Cotonou sur l'importance de la non discriminations des personnes vivants avec le VIH/SIDA.

4.2 Actions menées pour illustration des principes n°7, 8 et 9

Dans le cadre d'illustration des principes n°7, 8 et 9, l'association COHUB a eu également à mener comme l'obligent et indiquent son plan d'actions et ses objectifs, des actions aux obligations relatives à la protection de l'environnement suivantes :

- approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
- entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Pour ce fait, deux (2) campagnes de salubrité ont été menées notamment dans le grand centre universitaire de Cotonou et au centre psychiatrique de Jacquot.

En fait, le CNHU H. K Maga de Cotonou entend « Centre National Hospitalier et Universitaire » Hubert Koutoukou Maga de Cotonou, a été remarqué sale et gorgé de déchets médicaux et autres provenus des usagers par les volontaires de l'Association en partenariat avec l'Association Compagnie ma foi. Comme le Centre est celui de référence pour tous les béninois que nous sommes, nous avons jugé de contribuer à sa propriété. Certes, il existe des employés qui sont chargés de ça mais compte tenu des grèves perlées dans le système sanitaire au cours de l'année 2010, nous avons décidé de contribuer en ce qui nous concerne à la propriété via la campagne au moment jugé crucial.

Cette activité a été menée avec succès comme le témoigne le rapport d'activités 2010 joint à la présente communication sur le progrès de l'association COHUB.

Egalement, une visite a été rendue au Centre hospitalier et universitaire de Jacquot de Cotonou, un centre qui s'occupe de la santé des personnes malades mentaux. Mais rappelons que ce centre en question a été souvent abandonné parce que les personnes qui y sont hospitalisées ne sont souvent pas dans leur faculté totale d'où ne sont pas habilités pour s'occuper de la propriété dudit centre. C'est fort à cela que les volontaires de l'association COHUB et les membres de l'association « Compagnie ma foi » ont eu à organiser une campagne de salubrité afin de contribuer à la propriété ce dernier.

Conclusion

Les indicateurs de parité Hommes - Femmes recueillis au niveau de l'association COHUB entre 2009 et 2010, année après la signature du pacte mondial des Nations Unies, reflètent une politique de ressource humaine volontariste et dynamique sur cette question.

L'Association COHUB a développé sa politique de parité avec la mise en place de nouveaux indicateurs comme le suivi de l'augmentation d'implication des femmes dans les activités afin que la différentiation du suivi de la catégorie manager qui permet des actions ciblées pour diminuer les écarts de parité et de rémunération ne soit plus observée.

Nous nous sommes engagés à continuer la promotion des femmes aux postes de responsabilités de l'association pour ce qui concerne l'illustration du principe 6.

Concernant les principes 7, 8 et 9 nous avons programmé pour le compte des exercices 2011 et ceux avenir de l'association COHUB, un plan d'actions alléchants en vue de continuer à protéger selon les moyens que nous disposons, l'environnement sur toutes ses formes et conformément aux prescriptions des principes énumérés ci-dessus.

Eu égard à tout ce qui précède, rappelons que l'association COHUB a eu à faire de façon volontaire ce qu'elle peut en vue d'une part, contribuer à honorer son engagement de société civile béninoise contributrice de façon volontaire au développement du Bénin et de l'autre, respecter les dix (10) principes du pacte mondial et à rendre compte plus inspirant.